

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : E505-KA2 hebro®varilub Kartusche

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant spécial

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group
GmbH
Rostocker Str. 40
41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Zentrale hebro chemie
Téléphone : +49 (0) 2166 6009-0
Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la sécurité produit : Abteilung Produktsicherheit
Téléphone : +49(0)2166 6009-311
Adresse e-mail : msds.de@hebro-chemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:
+49 (0) 361 730 730

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient acides naphthéniques, sels de zinc. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Li-savon-corps gras à base de l'huile minéral, avec des polymères et additifs EP

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	4259-15-8 224-235-5 01-2119493635-27	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
acides naphténiques, sels de zinc	12001-85-3	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de précautions spéciales.
Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Pas de précautions spéciales.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Un incendie peut dégager:
Dioxyde de carbone (CO₂)
Monoxyde de carbone
dioxyde de soufre (toxique).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre
8
et
13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Se conformer aux réglementations pour l'eau. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 40°C.

Précautions pour le stockage en commun : non requis

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Lubrifiant spécial

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,6 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

Matériel	:	Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Remarques	:	Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.
Protection de la peau et du corps	:	vêtement de protection
Protection respiratoire	:	non requis
Mesures de protection	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Suivre le protocole de protection de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	pâte
Couleur	:	couleur naturelle
Odeur	:	neutre
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point de goutte	:	> 190 °C Méthode: ISO 2176
Point/intervalle d'ébullition	:	> 250 °C
Point d'éclair	:	> 200 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,94 g/cm ³ (20 °C) Méthode: DIN 51757

Version: 2.10

Date de révision: 29.09.2021

Date d'impression:
30.09.2021

Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non miscible/peu miscible
Solubilité dans d'autres sol- vants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto- inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposi- tion	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 800 mm ² /s (40 °C) Méthode: DIN 51562
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	pas de risque d'explosion
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Autres propriétés physico-chimiques: Ces informations ne sont pas disponibles/non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Produit stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Fumée
Oxydes d'azote (NO_x)
dioxyde de soufre (toxique).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

Composants:

Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat):

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 72 Heure

Substance d'essai: <** Phrase language not available: [FR] CHEM1 - Y54.40005526 **>

Remarques: <** Phrase language not available: [FR] CHEM1 - Y54.40005525 **>

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Composants:

Bis(dithiophosphate) de zinc et de bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)]:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 1 - 10 mg/L

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1 - 10 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.
- Code des déchets : 12 01 12 : déchets de cires et graisses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
- Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
- Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable
- Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Remarques: pas de taxes des COV
- Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Rè-

glement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

CH / FR